

Rapport d'activités

mars 2015 - mars 2016

Congrès annuel de l'USP

4, 5 et 6 mars 2016 à Paris

Par Martine Bourlier, secrétaire nationale

Avant de faire le bilan de cette année syndicale, il est difficile de ne pas penser à la séquence dramatique que nous avons vécue tout au long de l'année 2015 avec les événements qui se sont déroulés à Paris, car ils ont marqué nos esprits et ont des conséquences sur nos vies et nos activités syndicales, sans oublier les questions que cela peut nous poser en tant que psychiatres.

Depuis plusieurs années, des lois s'empilent qui restreignent nos libertés et qui nous avaient amené à participer aux collectifs « Non à la politique de la peur » et « Mais c'est un homme » et aujourd'hui à signer les appels « Nous ne céderons pas » en novembre 2015 et « Sortir de l'état d'urgence » en décembre 2015. Comment s'émanciper dans cette ambiance de peur qui laisse peu d'espace à la pensée ? Et quand, dans le même temps, les politiques en matière d'organisation hospitalière, de politique de santé ou en ce qui concerne l'avenir de la psychiatrie restreignent les choix des citoyens au prétexte de plus de sécurité.

Sur le plan du fonctionnement syndical

Cette année, 15 conseillers nationaux ont participé aux 7 conseils nationaux (26 avril, 31 mai, 28 juin, 20 septembre, 18 octobre, 22 novembre, 13 décembre 2015 et 31 janvier 2016). L'USP a diffusé 7 communiqués de presse (en soutien et participation à plusieurs journées de mobilisation et de grève contre les mesures d'austérité frappant la santé, contre la réforme du CESEDA, pour une Sécurité sociale à 100% pour tous et concernant le Conseil de l'Ordre), signé plusieurs articles, appels et pétitions et participé à différentes actions durant cette année.

Le bureau élu en avril comprend :

- président : Philippe Gasser
- 4 vice-présidents : Alain Abrieu, Pascal Boissel, Marie Napoli et Pierre Paresys
- Trésorière : Claire Gekiere et Alain Chabert en tant que Trésorier adjoint.
- Secrétaire : Martine Bourlier et Secrétaire adjoint : Olivier Boitard

Avec des remerciements aux secrétaires Marie-Odile Herter et Lola Martel pour leur efficacité et leur disponibilité, mais aussi Olivier Boitard et Claire Gekiere pour leur aide toujours précieuse pour la relecture des comptes rendus des CN.

Durant cette année, plusieurs sujets ont été abordés lors des conseils nationaux :

➤ En dehors des questions sur la profession abordées plus particulièrement au travers des interventions dans le cadre de la CPH et du CASP, sur l'avenir de la psychiatrie et sur les commissions régionales paritaires, il a été beaucoup question de la loi santé dont le projet a été voté à l'Assemblée nationale en procédure accélérée avant de passer devant le Sénat et en commission mixte paritaire. Malgré des avancées dans certains domaines, le texte est marqué par une vision bureaucratique et financière basée sur le coût. Il y a eu peu de réactions sur la confidentialité, malgré les critiques formulées par Claire Gekiere que Jean-Pierre Martin au nom de l'USP a relayé lors de la rencontre au ministère dans le cadre de la délégation des 39 en avril dernier.

Tout au long de l'année ce projet de loi a fait couler beaucoup d'encre, et a été l'occasion de nombreuses discussions entre les deux assemblées, entre les professionnels entraînant des

questions au sein même du CN en particulier sur le tiers payant. Des échanges vifs sur Internet ont posé problème à certains membres concernant l'intérêt du tiers payant et ses dangers. Ces discussions ont été l'occasion de préciser nos positions. Nous sommes d'accord pour dénoncer le risque du pouvoir pris par les mutuelles et les assurances privées. Nous pensons que la dispense d'avance d'argent est importante, en particulier pour les plus défavorisés, et sommes favorables à un tiers payant fondé sur la solidarité nationale. Le modèle CMP nous convient pour tous nos patients, en particulier ceux qui ont une obligation de soins. Le débat doit être poursuivi au congrès « quel syndicalisme au XXI^e » siècle par rapport à la politique de santé publique et privée. Et sans doute élargi à d'autres organisations, en particulier le SMG.

➤ L'USP a demandé à être reçue par la chargée de mission sur la psychiatrie au ministère et à rencontrer des membres de la mission parlementaire pour la psychiatrie, pour expliciter sa position en particulier la demande d'une loi spécifique pour la psychiatrie et notre attachement au secteur. Philippe Gasser pour l'USP, avec des représentants d'autres organisations, a été entendu par M. Laforcade en juin sans ouverture aux propositions faites.

➤ Philippe Gasser au nom de l'USP et des membres de SUD et de SERPSY ont été reçus par M. Robiliard au sujet de la contention en octobre, occasion pour rappeler qu'elle ne peut être considérée comme un acte thérapeutique et n'a pas sa place dans une loi de santé, même si c'était dans l'idée d'un contrôle. Par ailleurs, elle n'est pas l'apanage de la psychiatrie parce que des mesures de contraintes existent dans d'autres services (urgences, chirurgie et médecine) et dans les établissements recevant des personnes âgées.

➤ Il a été question des hôpitaux en lutte, pour certains depuis plusieurs mois comme à Uzès. Ce conflit rejoint d'autres mouvements qui ont eu lieu durant l'année, comme à l'AP-HP autour des conditions de travail (réduction du nombre de jours de RTT...). Et plus récemment à Ville Evrard. La création d'un observatoire des luttes, dont il avait déjà été question, reste d'actualité.

L'USP a participé à la mobilisation du 25 juin 2015 où les secteurs sanitaire et social s'étaient associés pour demander le retrait du pacte de responsabilité et le projet de loi santé, pour l'arrêt des fermetures de lits et de services, l'abandon des mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services entre autres revendications.

➤ Plusieurs membres de l'USP ont participé aux manifestations en Grèce à l'occasion de trois missions séparées : en mai des syndicalistes et des membres de partis politiques, en septembre Emmanuel Kosadinos et Jean-Pierre Martin ont rencontré des professionnels du monde de la santé et, en novembre, des membres de l'USP et du SMG à l'occasion d'une délégation France Grèce sont partis pour repérer les structures qui pourraient être parrainées par des collectifs et des associations françaises, comme certains centres autogérés qui ont besoin de soutiens. Suite à ces rencontres, il a été envisagé une possible journée sous l'égide du CEDEP en collaboration avec l'USP et d'autres organisations pour débattre de la question de la psychiatrie en Europe.

Ces initiatives ont débouché sur le projet de création d'un réseau franco-grec qui s'est élargi à un projet d'appel à un réseau européen. Plusieurs réunions, auxquelles participent des membres du CN, ont réuni de nombreuses organisations dont Attac, les 39, Serpsy, le réseau international pour une psychiatrie critique et ont abouti à l'écriture d'un appel à la création d'un réseau européen pour une santé mentale démocratique, qui peut être signé sur internet depuis plusieurs semaines. Plusieurs dates sont déjà prévues dont la journée du réseau européen contre la marchandisation de la santé à Paris le 7 avril prochain.

➤ Des questions individuelles ont été abordées : éducatrice licenciée à Marseille, confrère à Saint-Égrève pour lequel l'USP a fait un courrier à son chef de pôle, réponse à plusieurs courriers, situation d'un psychiatre examinée à la commission de discipline à laquelle siège Marie Napoli, situation de Pierre Paresys à l'EPSM des Flandres amenant le président de l'USP à adresser un courrier au directeur. Un communiqué de soutien au Dr Coadou, médecin à la retraite qui travaille bénévolement et qui était poursuivi par le Conseil de l'Ordre pour refus de payer sa cotisation a été fait.

➤ Philippe Gasser a été chargé de proposer à l'AFFEP une invitation à un CN pour réfléchir avec les représentants des internes sur le présent et l'avenir de la psychiatrie, pour l'instant sans que cette proposition se concrétise.

➤ La question des réfugiés politiques et le droit de séjour pour les étrangers malades qui ont de plus en plus de difficultés à faire reconnaître leurs droits depuis la loi sur le droit d'asile votée en 2015,

qui a beaucoup durci les conditions d'accès, a amené à la diffusion d'un communiqué de l'USP rappelant que tout malade doit être soigné et non expulsé.

Concernant nos appartenances et nos liens

Nos liens avec le SMG sont toujours importants. De même que la participation de plusieurs membres de l'USP aux derniers numéros de la revue *Pratiques*, en particulier le numéro spécial pour les 40 ans de la revue dont Alain Chabert est devenu le correspondant. Il est prévu qu'une fois par mois soient recensés les lois et articles sur la santé mentale sur le site de *Pratiques* en s'inspirant d'Ascodocpsy. Plusieurs membres du CN ont été invités au congrès du SMG en décembre sur le thème « Quelles solidarités pour la santé de tous » et il est envisagé des rencontres régulières entre nos deux syndicats.

Toujours membre du CASP (comité d'action syndical en psychiatrie) dont Olivier Boitard est le trésorier. Le CASP se réunit une fois par trimestre. A noter la publication de la classification en psychiatrie adulte sur le modèle de la classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent pour faire pendant au DSM5 et à la CIM, à l'initiative de membres du CASP. Plusieurs représentants des associations et syndicats membres du CASP dont Olivier Boitard ont été reçus par M. Laforcade en juillet pour demander une loi spécifique pour la psychiatrie.

Concernant nos relations avec les autres syndicats de psychiatres, Olivier Boitard a été au congrès du SPEG à Nantes le 10 décembre 2015. A cette occasion, il a été proposé un communiqué commun sur les GHT que finalement l'USP n'a pas signé du fait du refus par les autres syndicats d'amender le texte. Le SPH a élaboré un texte sur les GHT demandant à conserver la spécificité de la psychiatrie qui n'a pas été diffusé en raison des objections de certaines organisations. La position de l'USP a été rappelée : projet psychiatrique commun, opposition à la fusion des départements d'information médicale, opposition aux GHT avec les cliniques privées, quelle place pour les secteurs de psychiatrie en hôpital général qui serait dans un GHT.

Nous sommes toujours membres de la CPH (confédération des praticiens hospitaliers) qui s'est beaucoup investie sur la question du temps légal de travail. Il était question que la CPH soit signataire de la charte pour une santé solidaire proposée par le MDPH (mouvement de défense de l'hôpital public), bien en deçà du socle commun que l'USP a signé, d'où nos interrogations par rapport à cette charte.

Les réunions de la CPH sont communes avec Avenir Hospitalier depuis mai 2015 et une association a été créée entre les deux. La question du temps de travail a beaucoup été évoquée depuis la reconnaissance pour les urgentistes d'un temps de travail en 48 h avec deux demi-journées de travail non clinique. Un questionnaire de la CPH aux PH a été envoyé pour connaître leur avis sur la question. La position de l'USP est la défense des 39 h sur 10 demi-journées et pour les médecins le souhaitant, le comptage de leurs heures pour avoir droit au temps additionnel. L'USP a participé financièrement dans le cadre de la souscription à l'initiative d'Avenir Hospitalier pour aider le Dr Tanquerel qui s'est porté partie civile pour harcèlement et qui est accusé d'avoir rompu le secret professionnel par le CDOM après l'écriture de son livre. Lors de la journée du praticien le 16 octobre, à laquelle plusieurs membres de l'USP étaient présents, il a été question de la future loi de santé et une table ronde sur la psychiatrie a permis de rappeler l'attachement au secteur et la nécessité d'un budget spécifique. A la fin de la journée a été acté le rapprochement de la CPH et d'Avenir Hospitalier créant la confédération « Action Praticiens Hôpital ».

Dans les réunions de la CPH-APH il a été aussi question des droits syndicaux des PH qui en ont très peu en termes de locaux, décharges et horaires, mais aussi des GHT et des risques psycho sociaux.

Pascal Boissel en tant que titulaire et Patrice Berton comme suppléant représentent l'USP au Collège National Professionnel de Psychiatrie. Le CNPP est l'organisme qui doit émettre des avis sur la formation des psychiatres, en particulier dans le cadre du DPC et proposer des noms d'experts pour siéger à la FSM (fédération des spécialités médicales) et la CSI (commission scientifique indépendante). L'Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2015 a été l'occasion de procéder au changement de président et a évoqué les questions du règlement intérieur du CNPP, les cotisations, les orientations pour le DPC pour les trois ans à venir et la liste des experts demandée par la FSM pour lesquels le CNPP demande qu'ils soient rémunérés. Malgré l'absence de nos représentants, l'USP a fait connaître ses propositions concernant les experts nommés par les CNP dans les cas

d'insuffisance professionnelle (décret du 26 mai 2014) et les orientations pour le DPC demandées par la FSM. Le CNPP a fait un communiqué sur l'autisme pour préciser son opposition à l'imposition de méthodes.

Le CEDEP a organisé son séminaire annuel du 23 au 25 mai sur le thème « fanatisme et dogmatisme » à Paris, avec une soirée d'hommage à Claude Louzoun. Une dizaine de membres de l'USP ont participé à ce séminaire. A cette occasion, l'Assemblée générale a voté la poursuite des activités du CEDEP et un nouveau bureau a été élu comprenant Annick Kouba comme présidente, Eric Messens trésorier et Bruno Gravier secrétaire. Cette année, le séminaire aura lieu à Bruxelles, le week-end de l'ascension, sur le thème « Nouvelles formes d'exclusions, micro fascisme et lignes de fuite ».

L'USP a soutenu le collectif pour une clinique du sujet stop DSM et est en lien avec le collectif des 39, que ce soit dans sa participation aux différentes rencontres au ministère, mais aussi dans son soutien pour certains à la pétition sur la contention « La sangle qui attache tue le lien qui soigne », ce qui a permis de rappeler la position de l'USP concernant cette question. La contention ne peut être considérée comme un soin et donc ne peut faire l'objet d'une prescription, mais refuser d'y avoir recours ne risque-t-il pas d'être amené à refuser certains patients et à les envoyer dans d'autres lieux d'où l'envoi sur la liste de diffusion des 39 notre motion sur la contention écrite en 2014 qui résumait bien la position de l'USP.

L'USP s'est associée au collectif CEPE « construire ensemble une politique de l'enfance » qui se réunit régulièrement et qui est très actif pour travailler à la constitution d'un haut conseil de l'enfance et de l'âge (communiqué du 9 décembre du CEP-Enfance).

Pascal Boissel est intervenu au nom de l'USP à la manifestation pour la défense des services publics à Guéret en juin, où il a été beaucoup question de santé et de psychiatrie. A l'issue de cette manifestation, un appel a été lancé pour appeler aux assises qui doivent se tenir cette année.

Aux journées de Saint-Alban, Pierre Paresys a fait une intervention remarquée devant un public plutôt acquis sur la question des compromis. Comme chaque année, l'USP a été présente à la fête de l'Huma avec la participation de plusieurs membres aux débats sur la santé et une participation financière au stand de NSED.

L'USP est toujours membre d'ATTAC, participe au collectif des 3C (collectif contre les franchises, convergence des services publics, coordination des comités de défense des maternités et Hôpitaux de proximité) et du collectif « Notre santé en danger ». Jean-Pierre Martin est présent à NSED. Pierre Paresys au CLEJ, à la convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics qui a préparé les Assises pour le service public du XXI^e siècle et nous informe des activités du collectif des associations citoyennes, Claire Gekiere sur les questions de la confidentialité dans le cadre de l'association Delis santé mentale Rhône Alpes.

Cette année a été marquée par des débats autour de certaines questions et le congrès va être l'occasion de les approfondir.

Approfondissement de nos liens avec le SMG, avec l'AFFEP.

Positionnement de l'USP vis-à-vis des collectifs ou mouvements (CLEJ, MCUH, mouvement de défense des services publics, NSED) et leurs difficultés de s'inscrire dans la durée, malgré des moments forts.

La question du tiers payant qui doit nous amener à réfléchir sur le modèle de médecine que notre syndicat défend.

Les questions des travailleurs handicapés, des risques psychosociaux et de la souffrance au travail qui rejoignent certaines des questions soulevées tout dernièrement par le projet de loi sur le Code du travail.